



LE TAGÈTE

Hors série n° 39, 2014

Marcel JB Tardif

Plante herbacée cultivée pour ses fleurs ornementales jaunes ou orangées à senteur poivrée, appelée communément oeillet.

ACHETER LA PAIX

Les dérogations aux lois en matière d'environnement sont beaucoup plus nombreuses que ne le laissent soupçonner les statistiques des agences chargées de leur contrôle. Pire encore, les poursuites, qui plus est résultent en amendes et sentences judiciaires, sont encore plus rares.

Les entreprises privées, responsables de déversements de toute sorte, en tout temps et en tout lieu ou presque, ont depuis longtemps appris à ménager leurs arrières, en multipliant les représentations auprès des ministères et des agences responsables de l'environnement. Acheter la paix se traduit par l'exercice de pressions sur les gouvernements, pour que leurs agences détournent le regard le temps venu des inspections, assouplissent leurs réglementation courante ou reportent leurs projets de législation nouvelle.

À l'échelle mondiale, en chimie industrielle, on estimait que, entre 1976 et 1994, les entreprises¹ avaient au total produit 3,6 milliards de livres de produits chimiques, hautement toxiques le plus souvent, dont la majeure partie avait été déversée dans l'environnement.

General Electric, qui longtemps, sinon encore, a compté parmi les entreprises les plus réfractaires à la conformité aux normes sur l'environnement, a déversé volontairement, et ce pendant trente ans, à raison de millions de tonnes, des PCB² dans la rivière Hudson depuis ses installations à Fort Edward et à Hudson Falls au nord de Troy dans l'État de New York³.

Sujette à de sévères sanctions administratives, voire à des poursuites judiciaires longues et coûteuses, General Electric, à travers son pdg, Reg Jones, a menacé le gouverneur de l'État de New York, Hugh Carey, de déménager ses installations ailleurs aux États-Unis, si son commissaire à l'environnement, Ogden Reid, continuait d'exiger d'elle de réduire à zéro ses déversements illicites dans la Hudson River. Reid découvrit, que le ministère de la santé avait, dès 1971, acquiescé aux déversements en question et que, en 1973, sa propre agence avait émis une autorisation en ce sens à GE. En 1976, après négociation, l'entreprise et l'État en arrivaient à une entente hors cour. GE verserait 3 millions de dollars en compensation, si et seulement si l'État, lui aussi, produisait la même somme. Aucun tort n'était imputé par l'État, ni aucun tort assumé par GE. Acheter la paix dans ces conditions, qui se le refuserait.

¹ La Russie était exclue de ce calcul, parce que sa production, pour bonne part, était demeurée tout à fait secrète. Et comme le pays ne comptait pas parmi les modèles en matière d'écologie, on peut penser que la production mondiale totale à l'époque avoisinait le double ou presque du chiffre ici mentionné.

² Aux États-Unis, à l'époque, General Electric et Westinghouse étaient les principaux manufacturiers d'équipement électrique, partant d'utilisateurs de PCB (**polychlorobiphényles** aussi appelés **biphényles polychlorés**).

³ At Any Cost: Jack Welch, General Electric, and the Pursuit of Profit by Thomas F. O'Boyle (1998), p. 185.